

AVANT-PROJET DE

CREATION D'UN PARC ZOOLOGIQUE DANS LE DISTRICT D'ABIDJAN

RESUME EXECUTIF DE L'AVANT- PROJET

Intitulé du projet	:	<i>Création d'un parc zoologique dans le District d'Abidjan</i>
Domaine d'intervention	:	Forêt / faune
Résultat stratégique du PND	:	Les populations vivent dans un environnement sain et un cadre de vie adéquat
Impact du secteur tel qu'inscrit au PND	:	La gestion durable des ressources naturelles (eau, faune et flore) est assurée
Effets concernés dans le PND	:	La gestion du secteur des eaux et des forêts est transparente, participative et efficace
Extrants concernés dans le PND	:	les capacités opérationnelles des structures chargées de la gestion des Eaux et Forêts sont renforcées
Zone du projet	:	District d'Abidjan
Durée du projet	:	1 an
Bénéficiaires principaux	:	<ul style="list-style-type: none">▪ Etat de Côte d'Ivoire▪ Population ivoirienne▪ Touristes étrangers▪ Organismes de recherches▪ Opérateurs économiques
Coût total du projet	:	50 000 000 Francs CFA
Etat de Côte d'Ivoire		50 000 000 Francs CFA

1 – CONTEXTE

Le présent avant-projet a trait à l'introduction du justificatif de normes internationales dans la conservation de faune et de la flore.

1.1 Contexte et historique du projet

La fermeture de l'exercice de la chasse adoptée par la Côte d'Ivoire comme stratégie de développement durable de son potentiel faunique a été accompagnée de plusieurs mesures dont le changement des statuts des zones à vocation cynégétique qui ont été reconverties soit en parcs nationaux et réserves soit en forêts classées ;

Cependant la plupart des parcs créés n'ont pas bénéficié de plan d'aménagement et de gestion.

Ainsi le zoo d'Abidjan Etablissement privé jusqu'en 1972, racheté par l'Etat Ivoirien en 1973 et immatriculé sous le titre foncier n° 16862/CF est en ruine (pression de l'urbanisation galopante de la ville d'Abidjan, versement des déchets toxiques, réduction de budget). De même le parc animalier d'Abokouamekro a perdu sa clôture.

Les leçons tirées de ces expériences obligent au renforcement du cadre institutionnel des sites de conservations en Côte d'Ivoire. Aujourd'hui la tendance de conservation de la faune et de la flore est à l'heure des parcs zoologiques qui sont des sites respectant certaines normes internationales.

Les jardins ou parcs zoologiques ont pour principale mission la conservation des espèces et la sensibilisation du public aux différents problèmes que connaît le monde animal (danger d'extinction, diminution du milieu naturel, braconnage, etc.).

Ils ont quatre fonctions fondamentales à remplir :

- Fonction de conservation

Avec l'avancement du progrès scientifique et technologique, la pollution et la déforestation ont augmenté de façon spectaculaire, affectant l'habitat de certaines espèces animales.

Les parcs zoologiques doivent contribuer à la protection de la nature, non seulement en transmettant un savoir, mais aussi en défendant le droit des animaux à conserver un espace naturel intact.

Pour cette raison, l'un des seuls moyens d'éviter l'extinction de certains animaux est de les élever en captivité. De nombreuses espèces ont déjà réussi à se reproduire en captivité et plus tard, quelques-unes après une période d'adaptation, ont pu être réintroduites dans la nature. L'élevage conservatoire de ces espèces est destiné à repeupler les biotopes affectés ou à renforcer les populations menacées. Aussi, le zoo a pour rôle de protéger les animaux sauvages plutôt que de les exploiter.

L'existence même des parcs zoologiques n'est en réalité légitime que dans la mesure où ils contribuent à la conservation des espèces animales.

- Fonction de récréation

Cet objectif, qui consiste à satisfaire le plaisir des visiteurs, est primordial pour les êtres humains mais est secondaire et le moins essentiel pour le bénéfice direct des animaux. En effet, la mission de récréation d'un jardin zoologique consiste à proposer un lieu de détente et de divertissement à un large public citoyen. Les jardins zoologiques doivent être ouverts à un public de tous horizons (local, régional et national, voire international).

Les jardins zoologiques présentent des animaux venus du monde entier et originaires des cinq continents. Généralement, c'est le but qu'ils poursuivent pour susciter l'intérêt du public et pour exciter sa curiosité.

- Fonction d'éducation

Les panneaux d'information sur la biodiversité et les pancartes signalétiques sur les espèces animales permettent aux jardins zoologiques de transmettre aux visiteurs un maximum de connaissances, en matière de sciences naturelles et de conservation de la nature, afin qu'ils prennent conscience de l'action destructrice de l'homme sur la nature.

Le zoo sensibilise ainsi les gens à approfondir leurs connaissances sur les animaux sauvages, sur le statut des espèces menacées, sur les menaces auxquelles celles-ci sont confrontées et les facteurs qui causent ces menaces, avec l'espoir de créer l'intérêt public pour arrêter et inverser les facteurs qui mettent en péril la survie de ces espèces en premier lieu.

- Fonction de recherche

Les jardins zoologiques se consacrent à la recherche sur les animaux, vivant en captivité ou en liberté, pour acquérir des connaissances précises qui sont indispensables pour améliorer l'élevage en captivité et pour protéger la nature et la faune sauvage.

Les résultats des recherches en psychologie animale, sur le comportement des animaux, en partie pratiquées dans l'enceinte des zoos, trouvent une application dans tous les domaines abordés au zoo. Tout ce qui aide à la reproduction des animaux sauvages, à leur santé et aussi à notre connaissance de leur mode de vie, contribue à leur préservation. Des programmes de recherche portent, par exemple, sur les techniques de reproduction assistée (les tests de grossesse, l'insémination artificielle, la fécondation in vitro, le transfert d'embryons), la nutrition, le traitement des maladies, et le suivi, notamment par radiopistage, des animaux dans la nature.

1.2 Leçons tirées des projets similaires

Le régime de fermeture prolongée de la chasse est en contradiction avec les lignes directrices des conventions sur la faune qui encouragent les Etats partis à exploiter durablement la faune, à assurer sa valorisation à des fins touristiques, éducatives et scientifiques pour le bien-être et le développement des communautés locales.

1.3 Les dates probables

Date de l'étude de faisabilité	:	Janvier 2013
Date de démarrage	:	Janvier 2013
Date de fin	:	Décembre 2013
Durée prévue en mois	:	12 mois

2 JUSTIFICATION

2.1 Diagnostic du secteur – problèmes à résoudre

- *analyse de la situation et de sa problématique*

Il existe un nombre insuffisant d'aires de conservation de la faune (zoo d'Abidjan, Parc animalier d'Abokouamekro) et de la flore (jardin botanique de Bingerville, de Yamoussoukro et de Divo) en Côte d'Ivoire. Par ailleurs ces aires de conservation sont dans un état de dégradation très avancée.

Le parc animalier d'Abokouamekro est dépourvu de sa clôture et le parc zoologique d'Abidjan présente des installations vétustes, qui semblent n'avoir jamais été réhabilitées depuis la prise en main par l'Etat de Côte d'Ivoire du site en 1978 ; son cheptel présente un dégraissage de son cheptel. Des 150 espèces en 1972, il n'en reste plus qu'une cinquantaine à ce jour. Plus de lions ni de panthères, plus de phacochères ni de zèbres, plus de tigres ni d'espèces aquatiques. Sur trois éléphants, il n'en reste plus qu'un seul à ce jour. Numériquement, l'espèce la plus éteinte du parc est la marre des crocodiles qui en compte 70. De 1998 à 2011, le Zoo d'Abidjan a perdu près des 2/3 de ses pensionnaires. Au point où il y a plus de cages vides que d'animaux.

- *identification des problèmes à traiter*

En Côte d'Ivoire, il n'existe pas de parc zoologique car :

- Les sites existant ne respectent pas les normes internationales de conservation de la faune. En effet, la tendance internationale veut que les animaux soient en semi-liberté et non confinés dans des cages comme c'est le cas actuellement.

- les sites existants ne disposent pas de plans de gestion et d'aménagement.

Par ailleurs, Il faut davantage de moyens pour les rendre attractifs.

Remettre ces sites en état, servirait sûrement à l'épanouissement des abidjanais. Mieux, l'Etat ivoirien devrait songer à la création dans chaque région d'un parc tenant compte des espèces animales du terroir.

2.2 Bénéficiaires directs et/ou indirects du projet

La création d'un parc zoologique bénéficierait à l'Etat de CI (entrée de devises), à la population ivoirienne et aux touristes étrangers (lieu de détente), aux étudiants, enseignants et chercheurs des organismes de recherches (éducation, recherche).

3 ZONE DU PROJET

3.1 Localisation (géographique et administrative)

La présente étude est circonscrite au District d'Abidjan mais pourrait favoriser la création de parcs à l'intérieur du pays.

3.2. Cadre physique : atouts et contraintes

Le District d'Abidjan est situé en zone forestière qui présente une diversité biologique remarquable. Abidjan dispose d'un réseau de routes et de lagunes très dense permettant l'accès rapide à différentes localités.

3.3. Contexte social, culturel et institutionnel

La création d'un parc zoologique offre des possibilités de détente à la population très nombreuse d'Abidjan et aux touristes étrangers, la recherche scientifique par les organismes de recherche (centre suisse, CNRA, les universités de Cocody et d'Abobo-Adjamé)

3.4 Environnement économique

La population nombreuse d'Abidjan constitue un public cible favorable à l'écotourisme. Le nombre de visite du parc rapportera des devises à l'Etat.

3.5 Résumé des principaux atouts et contraintes

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Accès facile aux localités du district ; Population abondante ; Ouverture sur le monde extérieur Existence de zoo et jardins botaniques ; Existences des organismes de recherches	Insuffisance de fonds Pression foncière	Développement de l'écotourisme	Le développement du District d'Abidjan.

4 –DESCRIPTION DU PROJET

La présente étude est tirée de l'action 9 relative au transfert du zoo, inscrite dans le PND 2012-2015 du secteur des Eaux et Forêts.

4.1. Impact du projet

Le développement durable des ressources naturelles (eau, faune et flore) est garanti

4.2. Effets du projet

Un parc zoologique est créé dans le District d'Abidjan

4.3. Extrants ou produits ou résultats du projet

- Extrant 1 : Le cadre institutionnel des parcs zoologiques est renforcé
- Extrant 2 : Un site respectant les normes internationales de conservation de la faune est trouvé
- Extrant 3 : Les conditions d'exécution de l'étude sont maîtrisées et optimisées.

4.4. Activités

- Activité 1.1 : Mettre en place le cadre institutionnel de l'étude
- Activité 1.2: Elaborer des textes pour régir la gestion des parcs zoologiques.
- Activité 1.3 : Elaborer un canevas de plan d'aménagement pour les parcs zoologiques.
- Activité 1.4: Elaborer un canevas de plan de gestion pour les parcs zoologiques.
- Activité 1.5: valider le cadre institutionnel des parcs zoologiques
- Activité 2.1: Faire l'état des lieux des infrastructures et sites existant de conservation de la faune et de la flore
- Activité 2.2: Prospector des sites dans le district d'Abidjan pouvant abriter le parc zoologique.
- Activité 2.3: Elaborer un projet de création d'un parc zoologique dans le District d'Abidjan.
- Activité 3.1: Mettre en place un système de gestion des activités de l'étude.
- Activité 3.2: Réaliser les différentes missions de suivi, d'évaluation et d'audit annuel de l'avant-projet.
- Activité 3.3: Rédiger et diffuser les différents rapports de l'étude.

4.5. Stratégies pour la réussite du projet

Afin de favoriser la création de parcs zoologiques en Côte d'Ivoire, les démarches et procédures suivantes peuvent être explorées :

1. Création d'un cadre de concertation entre le Zoo d'Abidjan, les jardins botaniques existant et leurs usagers afin de proposer des textes régissant la gestion des sites de conservation de faune et de flore.
2. Etat des lieux des sites de conservation de faune et de flore existant et la prospection d'autres sites pouvant abriter un parc zoologiques.
3. Proposition des canevas de plan d'aménagement et de gestion des parcs zoologiques.
4. Proposition d'un projet de création d'un parc dans le district d'Abidjan au vu de tous les acquis de l'étude.

Les résultats du projet permettront de rediger un projet complet de création d'un parc zoologique.

5 – STRUCTURE D'EXECUTION ET PARTENAIRES

5.1. Structure d'exécution

Le Ministère des Eaux et Forêts est le maître d'œuvre du projet.

Le Ministère signera une convention de partenariat avec un Cabinet en vue mener l'étude.

5.1.1 Montage institutionnel et organe d'exécution (management du projet)

Le projet sera exécuté par le Service des jardins et parcs zoologiques. Le montage institutionnel proposé se présente comme suit :

-Un Comité de pilotage comprenant :

- le Ministre des Eaux et Forêts (MINEF) ou son représentant ;
- le Ministre du tourisme ou son représentant ;
- le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ou son représentant ;
- le bailleur de fonds.

-Un Comité technique composé du Service des jardins et parcs zoologiques, du ZOO d'Abidjan, des Jardins Botaniques de Bingerville et de Yamoussoukro.

5.1.2 Organisation et gestion opérationnelle

Un Comité d'exécution sera constitué par le Service des jardins et parcs zoologiques qui désignera un chef de projet et un responsable du suivi financier.

Le Chef de projet aura pour mission de coordonner et de veiller à la mise en œuvre des tâches techniques de l'avant-projet. Il rédigera des rapports périodiques et annuels et rendra compte à la hiérarchie.

Le comité d'exécution va proposer la création d'un cadre formel de concertation entre les acteurs de la Conservation de faune et leurs usagers.

5.2. Parties prenantes

Parties prenantes	Rôle et responsabilité	Intérêts dans le projet	Influence sur le projet
1. primaires			
Populations ivoiriennes	visite	Se détendre, connaître les spécimens	Boycott du parc
Touristes étrangers	visite		Boycott du parc
Organismes de recherche et universités	Faire la recherche scientifique sur les espèces du parc	Disposer des espèces animales et végétales pour mener leur recherche	Un client fidèle des parcs zoologiques
2. secondaires			
Etat de Côte d'Ivoire	Financement définit la politique nationale	Protection de la faune et de la flore	Définit les priorités nationales
3. Tertiaires			
Organisations non gouvernementales	Veille à la protection de la nature	Protéger l'environnement	Boycott du parc
Partenaires techniques et financiers	Financement du projet	Réussite du projet	Arrêt des financements

6 -FINANCEMENT

6.1. Coût global

Le coût global de l'étude est évalué à **50 000 000 Francs CFA** soumis au financement de l'Etat de Côte d'Ivoire.

6.2. Coût par source de financement en investissement (invest.) et fonctionnement (fonct.) (Milliers de FCFA)

Résultats	CUMUL			2013		
	Total	Invest	Fonct	S/Total	Invest	Fonct
Effet :	50 000	25 000	25 000	50 000	25 000	25 000
CI	50 000	25 000	25 000	50 000	25 000	25 000
Produit 1	35 200	15 000	20 200	35 200	15 000	20 200
CI	35 200	15 000	20 200	35 200	15 000	20 200
Produit 2	10 000	10 000	0	10 000	10 000	0
CI	10 000	10 000	0	10 000	10 000	0
Produit 3	4 800	0	4 800	4 800	0	4 800
CI	4 800	0	4 800	4 800	0	4 800

6.3. Coût par activité (milliers de FCFA)

Résultats	Coût x 1000 F CFA	
	Total	2 013
Impact : Le développement durable des ressources naturelles (eau, faune et flore) de la Côte d'Ivoire est garanti	57 000	57 000
Effet : Un parc zoologique est créé dans le District d'Abidjan	57 000	57 000
Produit 1-. Le cadre institutionnel des parcs zoologiques est renforcé	35 200	35 200
Activité 1.1 : Mettre en place le cadre institutionnel	10 200	10 200
Activité 1.2 : Elaborer des textes pour régir la gestion des parcs zoologiques.	5 000	5 000
Activité 1.3 : Elaborer un canevas de plan d'aménagement pour les parcs zoologiques.	5 000	5 000
Activité 1.4 : Elaborer un canevas de plan de gestion pour les parcs zoologiques.	5 000	5 000
Activité 1.5: valider le cadre institutionnel des parcs zoologiques	10 000	10 000

Produit 2-. Un site respectant les normes internationales de conservation de la faune est trouvé	10 000	10 000
Activité 2.1 : Faire l'état des lieux des infrastructures et sites existant de conservation de la faune et de la flore	5 000	5 000
Activité 2.2 : Prospector des sites dans le district d'Abidjan pouvant abriter le parc zoologique.	5 000	5 000
Activité 2.3 : Elaborer un projet de création d'un parc zoologique dans le District d'Abidjan.	0	0
Produit 3-. Les conditions d'exécution de l'étude sont maîtrisées et optimisées.	4 800	4 800
Activité 3.1 : Mettre en place un système de gestion des activités du projet	800	800
Activité 3.2 : Réaliser les différentes missions de suivi d'évaluation et d'audit de l'étude.	3000	3 000
Activité 3.3 : Rédiger et diffuser les différents rapports	1 000	1 000

7.-DURABILITE DU PROJET

La présente étude débouchera sur une proposition complète de projet de création d'un parc zoologique dans le district d'Abidjan.

8 -BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

Résultats		Coût x 1000 F CFA	
		Total	2 013
Impact : Le développement durable des ressources naturelles (eau, faune et flore) de la Côte d'Ivoire est garanti		50 000	50 000
Effet : Un parc zoologique est créé dans le District d'Abidjan		50 000	50 000
Produit 1-. Le cadre institutionnel des parcs zoologiques est renforcé		35 200	35 200
Activité 1.1 : Mettre en place le cadre institutionnel	coordonnateur: 600 000x 12 mois Chauffeur: 100 000 x 12 mois secrétaire financier: 150 000 x 12 mois	10 200	10 200
Activité 1.2 : Elaborer des textes pour régir la gestion des parcs zoologiques.		5 000	5 000
Activité 1.3 :Elaborer un canevas de plan d'aménagement pour les parcs zoologiques.		5 000	5 000
Activité 1.4 : Elaborer un canevas de plan de gestion pour les parcs zoologiques.		5 000	5 000
Activité 1.5: valider le cadre institutionnel des parcs zoologiques	atelier de validation (textes, canevas de plans	10 000	10 000
Produit 2-. Un site respectant les normes internationales de conservation de la faune est trouvé		10 000	10 000
Activité 2.1 : Faire l'état des lieux des infrastructures et sites existant de conservation de la faune et de la flore	diagnostic des sites existants	5 000	5 000
Activité 2.2 : Prospecter des sites dans le district d'Abidjan pouvant abriter le parc zoologique.	prospection de nouveaux sites	5 000	5 000

Activité 2.3 : Elaborer un projet de création d'un parc zoologique dans le District d'Abidjan.	rédaction de projet	0	0
Produit 3-. Les conditions d'exécution de l'étude sont maîtrisées et optimisées.		4 800	4 800
Activité 3.1 : Mettre en place un système de gestion des activités du projet		800	800
Activité 3.2 : Réaliser les différentes missions de suivi d'évaluation et d'audit de l'étude.		3000	3 000
Activité 3.3 : Rédiger et diffuser les différents rapports auprès des parties prenantes		1 000	1 000